

# Extrait du prospectus complet de février 2000 et du prospectus simplifié de septembre 2005 Sinopia Multi Index Fund – Compartiment Japan Index Plus

L'extrait du présent prospectus complet et simplifié comporte les informations essentielles à propos du Fonds. Si vous souhaitez des compléments d'information avant d'effectuer un placement, veuillez consulter le prospectus complet du Fonds daté de février 2000. Pour obtenir des renseignements à propos des placements du Fonds, veuillez consulter le rapport annuel ou semestriel le plus récent du Fonds. Le prospectus complet et les rapports périodiques peuvent être obtenus gratuitement au siège social du Fonds.

<b>Constitution</b>	le 25 mars 1994, au grand-duché de Luxembourg (R.C.S.L n°B 63832).
<b>Durée</b>	durée indéterminée.
<b>Régime légal</b>	SICAV régie par la Partie I de la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif.
<b>Promoteur</b>	SINOPIA ASSET MANAGEMENT.
<b>Banque dépositaire</b>	KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, Luxembourg.
<b>Réviseur de la société</b>	PricewaterhouseCoopers, Luxembourg.
<b>Autorité compétente</b>	CSSF, Luxembourg.
<b>Compartiments disponibles</b>	SINOPIA MULTI INDEX FUND – JAPAN INDEX PLUS

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les placements du Fonds sont soumis aux fluctuations du marché et que l'investisseur pourrait dès lors recevoir en fin de compte un montant inférieur au montant placé.

Des dérivés financiers seront utilisés à des fins de couverture et/ou en vue de garantir une gestion efficace du portefeuille.

Chaque action peut être émise, au choix de l'actionnaire, soit en tant qu'action de distribution (actions de la Catégorie A), soit en tant qu'action de capitalisation (actions de la Catégorie B), dans chacun des compartiments.

## Régime fiscal

Taxe d'abonnement de 0,05 % par an sur la valeur nette d'inventaire payée par le Fonds.

Le régime de taxation des revenus ou des plus-values réalisées par les investisseurs individuels dépend des dispositions fiscales applicables à la situation personnelle de chaque investisseur individuel.

Les investisseurs potentiels sont invités à s'informer et obtenir toute précision utile relative au pays dont ils sont citoyens, résidents ou dans lequel ils sont domiciliés.

## Commissions à charge du Fonds

La Société prend à sa charge les commissions des Administrateurs, du Conseiller en investissements, de la Banque dépositaire, de l'Agent domiciliataire, de l'Agent enregistreur et de Transfert, de l'Agent payeur, de l'Agent administratif, des Réviseurs de la Société (et des conseillers juridiques) ainsi que les coûts d'impression et de diffusion des rapports annuels et semestriels et d'autres informations périodiques, les frais afférents à la constitution de la Société, les commissions de courtage, les impôts à payer par la Société et les frais d'inscription de la Société et du maintien de cette inscription auprès de toutes les autorités gouvernementales ou boursières, les frais de publication des tarifs et les autres frais de fonctionnement.

Les frais et dépenses en rapport avec la constitution de la Société et l'émission de ses actions, y compris les frais liés à la préparation et la publication du présent prospectus, les frais de commercialisation, les frais de cotation des actions à la Bourse de Luxembourg, la totalité des frais juridiques et d'impression, certains frais de lancement (y compris les dépenses de publicité) seront supportés par la Société, imputés aux différents compartiments au prorata des valeurs nettes d'inventaire à l'issue de la période de souscription initiale, et amortis de façon linéaire sur les cinq premiers exercices.

Chaque compartiment doit supporter tous les coûts et les frais qui lui sont directement imputables, plus une proportion des coûts et des frais non attribuables à un compartiment en particulier sur la base de la proportion des valeurs nettes d'inventaire des compartiments.

## Cours

Disponibles au siège social du Fonds.

## Directive européenne sur la taxation des revenus de l'épargne<sup>1</sup>:

Dans le contexte de la Directive européenne sur la taxation des revenus de l'épargne, compte tenu des actifs gérés au 31 mars 2005, le Conseil d'administration a demandé à EFA, sous-traitant de KTL pour ses fonctions d'Agent administratif, en se basant sur leur système, et conformément aux recommandations actuelles de l'ALFI, de déterminer le statut fiscal IN/OUT du compartiment.

En se basant sur ces éléments, le Conseil d'administration confirme, par la présente, le statut fiscal IN/OUT des compartiments :

Nom du compartiment	Statut fiscal du compartiment Sur les dividendes (fait référence aux actions de distribution uniquement)	Statut fiscal du compartiment au rachat	% maximum d'investissements directs & indirects en titres de créance
JAPAN INDEX PLUS	OUT	OUT	4.50%

Le Conseil d'administration confirme par la présente que ces statuts fiscaux IN/OUT seront applicables pour la période initiale allant du 1er juillet 2005 au 31 juillet 2006.

## Contact :

Pour obtenir des compléments d'information, veuillez prendre contact avec le Fonds à l'adresse suivante :

11, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg,  
tel : +352/47 97 3615; fax : +352/47 97 73 910

<sup>1</sup> Directive 2003/48/CE du Conseil du 03 juin 2003 sur la taxation des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêt.

### Objectifs :

L'objectif du Portefeuille est de surperformer, à moyen terme, l'indice NIKKEI 300 (rendement sur cours) ou tout autre indice représentatif de la portion à capitalisation élevée du marché japonais des actions.

### Politique d'investissement :

Le portefeuille est investi principalement dans des titres négociables de sociétés cotées figurant dans l'indice. Le portefeuille peut également investir dans des titres non repris dans l'indice mais concordant avec l'objectif d'investissement du Portefeuille.

Le portefeuille contient également des actions ou des instruments assimilés (non nécessairement compris dans l'indice) émis par des sociétés répondant aux critères susmentionnés, tels des « Depositary Receipts », des warrants sur actions (à titre accessoire), des obligations convertibles en actions, des actions à dividendes préférentiels.

L'actif net total de ce portefeuille sera exprimé dans la devise de référence, à savoir le JPY.

*Le compartiment SINOPIA MULTI INDEX FUND - Japan Index Plus propose six catégories d'actions différentes : chacune d'entre elles, destinées à des investisseurs en YEN, USD et en EUR, peut émettre des actions de distribution (les catégories A YEN, A USD et A EUR) et des actions de capitalisation (les catégories B YEN, B USD et B EUR), au choix des actionnaires. Les actions libellées en USD et en EUR seront protégées contre le risque de change par rapport au YEN.*

### Profil de risque :

Le compartiment est soumis au risque des actions japonaises, défini comme les fluctuations des instruments financiers inclus dans le portefeuille. Le niveau de risque est élevé.

### Profil de l'investisseur type :

Le Fonds convient à des investisseurs souhaitant être exposés au marché des actions japonaises, en reproduisant les performances de son indice de référence représentatif et désireux de tirer profit d'une stratégie visant à obtenir un rendement supérieur aux performances de cet indice de référence.

La période d'investissement minimum recommandée est : 5 ans.

Le compartiment convient aux investisseurs susceptibles d'accepter les risques précisés au paragraphe intitulé Profil de risque.

### Commissions à charge de l'investisseur :

Commission de souscription	Max 6 %
Commission de rachat	Max 1 %
Commission de conversion	Max 1 %

### Commissions à charge du Fonds :

Tarif « All-In » : Banque dépositaire, Agent administratif, Agent domiciliataire.	Max. 0,30 % par an
Conseiller en investissements	Max. 1,25 % par an
Commission de performance	Maximum 20 % par an de la performance excédentaire par rapport à l'indice de référence (veuillez consulter le prospectus complet)

Ces frais sont calculés en fonction de la valeur nette d'inventaire de la Société et sont à payer mensuellement, à l'exception de la commission attribuée au Conseiller, qui est payable trimestriellement et de la commission de performance qui est payable annuellement. En outre, des retenues seront opérées sur les actifs de la Société pour tous ses frais d'exploitation, y compris les émoluments et certaines dépenses des Administrateurs, de la Banque Dépositaire et de ses correspondantes, du principal Agent payeur, de l'Agent domiciliataire, de l'Agent de Registre et de Transfert, de l'Agent administratif, du Réviseur de la Société, des conseillers juridiques, les coûts d'impression et de distribution des rapports annuels et semestriels et du présent prospectus, les commissions de courtage, les taxes, dépenses de marketing, charges à payer pour l'enregistrement de la Société, le maintien de cet enregistrement auprès de toutes les autorités publiques compétentes, ainsi que toute autre dépense, conformément à la pratique observée sur le marché luxembourgeois et à payer par la Société.

### Souscriptions et rachat :

Calcul de la VNI	Chaque jour ouvrable bancaire de Luxembourg ou de Paris si la bourse de valeurs de Tokyo est ouverte (= Jour d'évaluation)
Souscriptions / rachat au plus tard	12h00, heure du Luxembourg, la veille du jour d'évaluation qui correspond à un jour ouvrable bancaire à Luxembourg et à Paris
VNI applicable	VNI calculée le jour d'évaluation

Paiement des souscriptions : dans les 5 jours bancaires suivant la VNI applicable.

Paiement des rachats : dans les 10 jours bancaires suivant la VNI applicable.

### Politique de distribution :

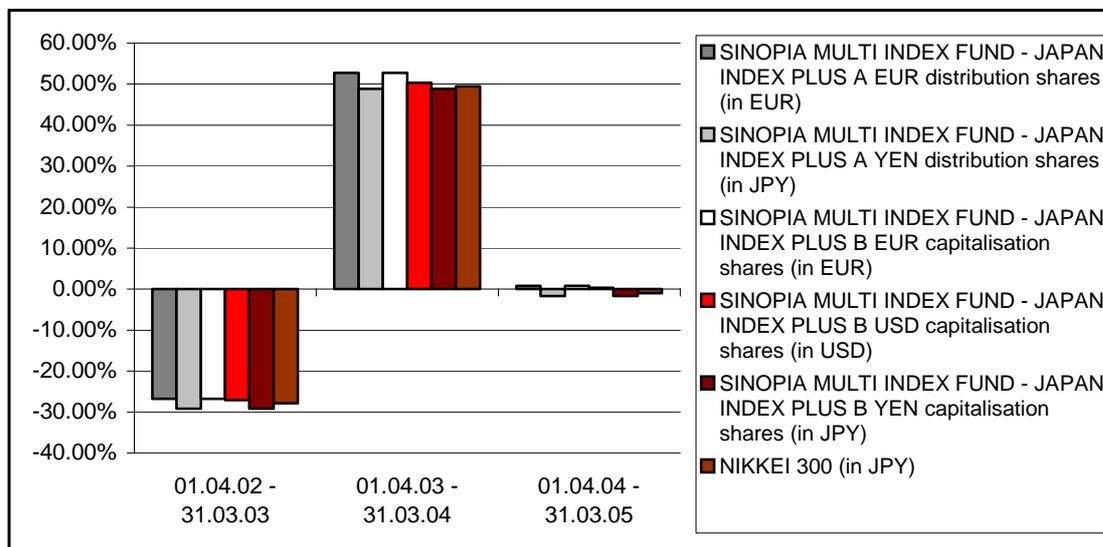
L'Assemblée générale déterminera chaque année, sur proposition du Conseil, la partie des résultats des compartiments de la Société - y compris les revenus de placement nets et toutes les plus-values réalisées et latentes (après déduction des moins-values réalisées et latentes) – qui sera distribuée aux détenteurs d'actions de la Catégorie A. Cette distribution pourra également inclure un remboursement de capital, à condition que la valeur nette d'inventaire de la Société, après distribution, soit toujours supérieure au capital minimum en EUR équivalent à EUR 1.239.467,62. Toutefois, la nature de la distribution (capital ou revenu) devra être divulguée. Cette distribution aura lieu une fois par an. L'intention du Conseil d'administration est de distribuer la quasi totalité des revenus nets d'investissement de la Société.

La partie du résultat imputable aux actions de la catégorie B reste investie dans la Société et est ajoutée à la part des actifs nets attribuable aux actions de la catégorie B.

## Performances historiques au 31.03.2005

Remarque: Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices complets. Pour les types de parts avec une existence plus courte, les performances annuelles n'ont été calculées que pour des exercices complets.

### Performance historique \*



#### Performances des actions A EUR (actions de distribution) (en %)

- au 31.03.2005	0,79
- au 31.03.2004	52,72
- au 31.03.2003	-26,79

#### Performances des actions A YEN (actions de distribution) (en %)

- au 31.03.2005	-1,71
- au 31.03.2004	48,85
- au 31.03.2003	-29,16

#### Performances des actions B EUR (actions de capitalisation) (en %)

- au 31.03.2005	0,79
- au 31.03.2004	52,72
- au 31.03.2003	-26,79

#### Performances des actions B USD (actions de capitalisation) (en %)

- au 31.03.2005	0,34
- au 31.03.2004	50,38
- au 31.03.2003	-27,07

#### Performances des actions B USD (actions de capitalisation) (en %)

- au 31.03.2005	-1,71
- au 31.03.2004	48,85
- au 31.03.2003	-29,16

\*) La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future.